

Polygamie : possibles représailles contre le maire qui a permis un reportage

Le bureau d'Alain Kelyor, maire UMP d'Emerainville (Seine-et-Marne) et celui de sa directrice de cabinet ont été incendiés dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 juin, vers 1h30 du matin. Sans en avoir la preuve formelle, le maire évoque de possibles représailles après l'émission « *Enquêtes exclusives* », diffusée sur M 6 le 28 mai et consacrée à la polygamie. Le lendemain de l'émission, le fils d'une première épouse serait venu en mairie, proférant des menaces de mort.

L'extrait de l'émission consacré à Emerainville mérite d'être regardé : il nous montre, sans langue de bois, un quartier nommé le Clos d'Emery, associant polygamie et zone de non-droit, dans une ambiance tendue, et même plus que cela. Quatre rues, un architecture agréable, 500 habitants. On y voit le maire qui fait voir rapidement le quartier aux journalistes, mais sans descendre de voiture ni les laisser descendre : ce serait, dit-il chercher les ennuis, et même les pouvoirs étatiques considèreraient cela, de sa part, comme une imprudence ou une provocation :

[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=SbmbX8hqla0&feature=player_embedded[/youtube]

« *Il y a des zones de non-droit dans notre pays* » , dit-il.

Une heure après le passage du maire, les journalistes retournent seuls au Clos d'Emery. Les caméras ne sont pas les bienvenues :

« – *Vous ne pouvez pas filmer ici, c'est privé.*

– *Mais on vient faire un reportage sur la polygamie.*

– *Si vous faites des reportages sur ça, c'est pas la peine. »*

Depuis 1993, pour conserver un titre de séjour de dix ans, les étrangers éventuellement polygames doivent rompre avec la polygamie. La procédure prévue s'appelle la décohabitation :

les épouses surnuméraires doivent divorcer et déposer une demande de logement séparé.

Mais la décohabitation suffit-elle à protéger ces femmes de la mainmise de leur époux ?

Retour au Clos d'Emery en caméra cachée, chez un homme polygame, mari de deux épouses et père de douze enfants. La seconde épouse est en instance de décohabitation, c'est à dire qu'elle a demandé un second logement.

Question du journaliste :

« Si elle trouve un logement, vous allez arrêter d'être polygame ? »

Réponse, non, pas vraiment :

« Tu fais deux jours la-bas, tu fais deux jours ici. »

« Comme au pays. »

La décohabitation est un échec. Le mari polygame continue de l'être, il devient juste un peu nomade, passant de l'appartement d'une épouse à celui d'une autre. Il se considère toujours comme marié, et il arrive que des enfants naissent d'un homme et d'une de ses supposées ex.

Ce n'est donc pas une solution. Non seulement la polygamie persiste, mais elle y gagne de l'espace et des aises.

Mais on n'a rien trouvé (ou rien osé trouver) d'autre.

C'est d'autant plus inadmissible que, comme le lecteur l'a peut-être remarqué, c'est un quartier de 500 habitants seulement qui est transformé en territoire perdu. Etant donné que les familles polygames comptent beaucoup d'enfants, l'on peut en déduire que ces familles qui empêchent le maire de circuler dans le quartier et les journalistes de filmer ne sont qu'une poignée. La République en viendrait aisément à bout si elle ne se laissait pas désarmer par toutes sortes de complexes.

Léonidas

REFERENCES

[Le bureau d'un maire incendié en Seine et Marne](#) Le Parisien du 12 06 2011

[« Enquêtes exclusives », diffusée sur M 6 le 28 mai et consacrée à la polygamie ; émission intégrale](#)

Via Fdesouche.